

ETAPE 1 : PRE-INSCRIPTION A FAIRE PAR LA FAMILLE SUR LE SITE DU LYCEE

- 1 - Si ce n'est pas déjà fait, merci de faire la pré-inscription de votre jeune, sur le site du lycée : → **rubrique « Inscriptions & tarifs ? »**
- 2 - Lors de la pré-inscription, joindre le bulletin de notes du 1er trim.+ le livret de famille
- 3 - Suite à votre pré-inscription, un accusé de réception (mail/SPAMS) vous sera adressé sous 3 jours

Pré-inscription ouverte début janvier, sur le site du lycée !



☛ SUITE DE VOTRE DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION...



DEBUT AVRIL : NOUS ADRESSER LE BULLETIN DE NOTES

DU 2^{ème} TRIMESTRE (ou relevé de notes si bulletin par semestre)

PAR MAIL : accueil@stemariechantonnay.com

- ☛ Pour les collèges privés, le lycée réceptionne la fiche de vœu sur laquelle vous avez déterminé vos choix de lycée. L'ordre des vœux indiqué est important, car nous traitons en priorité les 1^{ers} choix.
- ☛ **Mi-avril, après réception du bulletin de notes du 2nd trimestre : étude de tous les dossiers.**
- ☛ **aucun dossier ne sera étudié avant mi-avril**

☛ REPONSES AUX FAMILLES PAR MAIL DEBUT MAI (merci de consulter vos spams)

2nd GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	Tous les élèves demandant une 2nd Générale et Technologique <u>SERONT ADMIS*</u>. * si le conseil de classe de 3^{ème} émet un avis favorable pour un passage en 2nd Générale. ☛ Les élèves demandant une 2nd générale et technologique <u>pourront être contactés</u> et reçus par le Chef d'établissement Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail <u>début mai</u>.
2nd PROFESSIONNELLE et 1^{ère} ANNEE DE CAP	Pour étudier le dossier, merci de nous adresser par mail début avril, le 2nd bulletin de notes. Vous pouvez également joindre le ou les bilans de stage, <u>à la suite du bulletin</u> ① le tout, sur une seule pièce jointe, car nous ne pourrions pas traiter plusieurs pièces jointes par dossier. Une réponse vous sera envoyée par mail, <u>le lundi 4 mai 2026</u>.
1^{ère} OU T^{erm} GENERALE, ST2S, STMG	Suite à votre pré-inscription, le responsable pédagogique prendra contact avec vous prochainement.
1^{ère} OU T^{erm} PRO OU 2^{EME} ANNEE DE CAP	Une réponse vous sera adressée fin mai, une fois que les conseils de classe seront passés, et en fonction des places disponibles.

ETAPE 2

DOSSIER D'INSCRIPTION A COMPLETER PAR LA FAMILLE SUR LE SITE ECOLEDIRECTE COURANT MAI

👉 LE LYCEE UTILISE LE SITE « ECOLEDIRECTE »



Ecole Directe est un outil de communication grâce à sa messagerie (pour les familles, élèves, enseignants et personnels de l'établissement), des documents accessibles toute l'année (les notes, le certificat de scolarité **adressé à la rentrée, le dossier d'inscription**, les circulaires, les absences élèves...).

Rappel : Après avoir complété votre demande de pré-inscription sur le site du lycée, un mail de confirmation de pré-inscription vous sera adressé, ou l'on vous demandera le bulletin de notes du 2nd trimestre...

Puis, si votre jeune est ADMIS, un mail vous sera adressé début mai, avec :

1- votre code pour vous connecter au site EcoleDirecte DU LYCEE

(votre jeune aura son code à la rentrée, il est donc important de bien saisir son mail et son portable lors de sa pré-inscription)

2- la procédure pour **compléter le dossier d'inscription sur EcoleDirecte** (Il n'y a pas de dossier d'inscription « papier ») (la fiche médicale, le contrat de scolarisation, document de la mutuelle, de l'APEL, règles de vie...)

3- l'inscription sera confirmée après le versement des arrhes par virement :

- **85 €** pour l'inscription pour tous les nouveaux élèves
- ou **320 €** (85 € + 235 €) pour les élèves demandant l'**Internat**.

Les arrhes seront déduites de la facture annuelle.

- Pour les règlements par chèque, les arrhes seront encaissées **début juin**, après acceptation de votre dossier.
- Aucun remboursement (des arrhes) ne sera effectué en cas de désistement ou de changement de régime.
- **Tout désistement doit se faire par mail : accueil@stemariechantonnay.com**

L'INTERNAT : Priorité aux élèves habitant à plus de 30 kms du lycée. Réponse aux familles au plus tard **fin mai**. Votre demande en Internat, sera étudiée après le versement des 320 € d'arrhes.

Pour toute question concernant l'internat merci de joindre Mme Rambaud, resp Vie Scolaire, au 02 51 46 84 22.

**Bulletin de notes du
3^{ème} trimestre**



LE BULLETIN DE NOTES DU 3^{EME} TRIMESTRE
(ou 2nd semestre), ainsi que l'avis de passage seront à
envoyer fin juin sur EcoleDirecte

INFORMATIONS DIVERSES

🔑 REUNIONS INFORMATIONS FIN JUIN OU FIN AOUT

👉 **pour les nouveaux entrants en 2^{nde} et 1^{ère} année de CAP**

(réunion sur le déroulement de l'année scolaire, le contenu de la formation, les dates importantes...)
= un mail vous sera adressé sur EcoleDirecte pour vous informer de la date fixée

🔑 INFORMATIONS UTILES

. LE SECRETARIAT LYCÉE 02 51 46 84 09

secretariat@stemariechantonnay.com

Les horaires d'ouverture du secrétariat : lundi, mardi et jeudi : 8h00 / 12h45 - 13h30 / 18h00 (mercredi 17h00 et vendredi 17h30). En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à laisser votre message sur le répondeur téléphonique.

. LA VIE SCOLAIRE 02 51 46 84 22

viescolaire2@stemariechantonnay.com

(pour les absences ou retards élèves) Joignable de 8h00 à 17h30 (12h30 le mercredi, 16h30 le vendredi).

. LA COMPTABILITÉ 02 51 46 85 31

comptabilite@stemariechantonnay.com

. L'APPRENTISSAGE 02 51 46 85 32

ufa@stemariechantonnay.com



(Centre de formation situé au Pôle 2)

🔑 HORAIRE DE COURS (selon l'emploi du temps)



cours de 52 minutes : 8h25 - 17h43

le mercredi : 12h17

le vendredi : 16h39 (selon les horaires de train)

🔑 TRANSPORTS SCOLAIRES (service géré par La Région Pays de la Loire)



Pour ceux qui sont déjà inscrits aux transports : le renouvellement se fera mi-juin sur le site.
Pour les nouvelles demandes : vous pourrez remplir le formulaire via leur site mi-juin.
Merci de consulter leur site internet pour savoir les tarifs, les horaires de montée / descente.

🔑 REGIME DE L'ELEVE

Ce sont les parents ou le représentant légal qui déterminent le régime de leur enfant en fonction des 3 possibilités :

EXTERNE	C'est un élève, qui habite à Chantonnay ou à proximité, et qui rentre déjeuner chez lui le midi. Il ne prend aucun repas au self. Il quitte le lycée pour le temps du repas.
DEMI-PENSIONNAIRE	C'est un élève qui déjeune au self des lycéens 4 jours par semaine . Les lycéens disposent d'une pizzeria à laquelle ils ont accès toutes les 3 semaines.
INTERNE	C'est un élève qui prend son petit-déjeuner, son déjeuner et son dîner au self et qui intègre l'internat le soir sitôt les cours terminés. Les élèves habitant à plus de 30 kms du lycée seront prioritaires pour l'internat.

POUR LES PARENTS SEPARES OU DIVORCES

DOCUMENT OBLIGATOIRE

Les parents titulaires de l'autorité parentale ont le même droit à être informés : quelle que soit la situation du couple (marié, en union libre, séparé, divorcé, etc.).

Les établissements scolaires sont tenus de recueillir **les coordonnées (adresse, téléphone, mail) des deux parents** et de donner les mêmes informations aux deux parents. Cela fait partie du travail de l'établissement. Il s'agit des notes, des circulaires, des réunions, des manifestations scolaires...

Si vous n'êtes pas en mesure de nous donner les informations, alors merci de nous adresser un courrier ou un mail précisant la situation familiale.

LES AIDES FINANCIERES

LES BOURSES DE LYCEE

Les demandes de bourses se font de mi-septembre à mi-octobre. Les dossiers seront à retirer au secrétariat du lycée. Tous les élèves boursiers doivent refaire une nouvelle demande à chaque rentrée dans leur établissement d'accueil.

- Les apprentis ne peuvent pas prétendre aux bourses.
- Les bourses viennent **en déduction de la facture annuelle**. Elles sont versées en 3 fois (janvier/avril/juillet). La facture que vous recevez fin septembre **ne tient donc pas compte du montant des bourses**, un réajustement sera effectué **en cours d'année dès le 1^{er} versement**.

① AVANT DE FAIRE UNE DEMANDE DE DOSSIER DE BOURSE :

Le simulateur de bourse de lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée prochaine. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée. Il vous suffit de saisir sur votre moteur de recherche : « *simulateur bourses de lycée* »

LE FONDS SOCIAL

Les familles en difficulté financière peuvent éventuellement bénéficier d'un fonds social de l'Etat et de la Région. A cet effet, il est possible de demander, au service comptabilité*, un dossier **en octobre**. Après étude, une allocation peut vous être attribuée. Cette dernière viendra **en déduction de la facture annuelle**.

(* Service comptabilité : 02 51 46 85 31 ou comptabilite@stemariechantonnay.com)

TARIFS 2025 - 2026 TARIFS NON DEFINIS POUR LA RENTREE 2026

- Externe = frais de scolarité à régler
- Demi pensionnaire = frais de scolarité + frais de restauration à régler
- Interne = frais de scolarité + frais de restauration + frais d'hébergement à régler (Tarif internat annuel = 1 595 €)

Les montants indiqués ci-dessous prennent en compte les frais de scolarité, les repas et l'internat.

Les périodes de stage sont déduites du forfait restauration.

Les prélèvements se font sur 10 mois (du 7 septembre au 7 juin)			
	2 ^{de} Générale et Techno 2 ^{de} Professionnelle 1 ^{ère} année de CAP	1 ^{ère} Générale ou Techno 1 ^{ère} Professionnelle 2 ^{de} année de CAP	Term Générale ou Techno Term Professionnelle
Externe	Entre 75 et 79 €	80 €	80 €
Demi pensionnaire	150 €	150 €	155 €
Interne	Entre 395 et 415 €	Entre 385 et 415 €	410 €
APPRENTISSAGE			
	CAP	BAC PRO	TLE
Demi pensionnaire	32 €	52 €	39 €
Interne	151 €	278 €	

- Pour 3 enfants scolarisés au Lycée Ste Marie, une remise de 30 % est effectuée sur la contribution des familles et la restauration du 3^{ème} enfant.
- Vous pouvez opter pour le règlement par prélèvement ou espèces ou chèque (en 3 règlements).